

642 éco-PTZ accordés au 1^{er} trimestre 2013 et 3 274 sur 12 mois, soit plus de 10 % des aides nationales accordées

service
connaissance
des territoires
et évaluation

Juillet 2013

642 prêts écologiques à taux zéro (dits « éco-PTZ ») ont été accordés en Pays de la Loire au 1^{er} trimestre 2013, pour un total de 3 274 prêts sur 12 mois et environ 22 000 depuis la création du dispositif en avril 2009. Ce trimestre affiche une progression de 8,8 % comparé au 1^{er} trimestre 2012. Sur 12 mois, la hausse est plus faible à 1,6 % mais tranche avec la baisse de 9,4 % au plan national. La contribution de la région reste forte et représente 10,1 % de la production nationale sur 12 mois. La Loire-Atlantique occupe la 2^{ème} place nationale pour le nombre d'éco-PTZ accordés avec 1 020 prêts sur un an. Rapportés au nombre de ménages, la Mayenne est le département français le plus dynamique des 12 derniers mois (1 résidence principale aidée sur 311) et la Vendée le plus dynamique depuis la création de l'aide (1 résidence principale sur 55). L'éco-PTZ est utilisé principalement pour les logements individuels (96 %) et par les propriétaires occupants (92 %). Les logements antérieurs à 1949 sont sous représentés. Les bouquets de travaux représentent 81 % des aides. Les travaux d'assainissement non collectifs représentent 16 % des aides régionales contre moins de 10 % au plan national. Par ailleurs, on note une poussée à 5 % des opérations de performance énergétique dans la région ce trimestre. Le montant moyen des travaux financés par l'éco-PTZ est de 18 557 € en Pays de la Loire (6,7% de moins que le niveau national) et le prêt couvre en moyenne 88 % des montants de travaux engagés.

Les Pays de la Loire concentrent plus de 10 % des aides accordées lors des 12 derniers mois

Entre le 1^{er} avril 2012 et le 31 mars 2013, 3 274 éco-PTZ ont été accordés en Pays de la Loire, soit 10,1 % des prêts autorisés sur le territoire national. La région occupe la troisième place derrière la Bretagne (3 522 prêts) et Rhône-Alpes (3 361 prêts). Depuis la mise en place de l'éco-PTZ le 1^{er} avril 2009, ce sont plus de 21 933 prêts qui ont été souscrits dans la région, soit la deuxième région avec 80 prêts de moins que Rhône-Alpes.

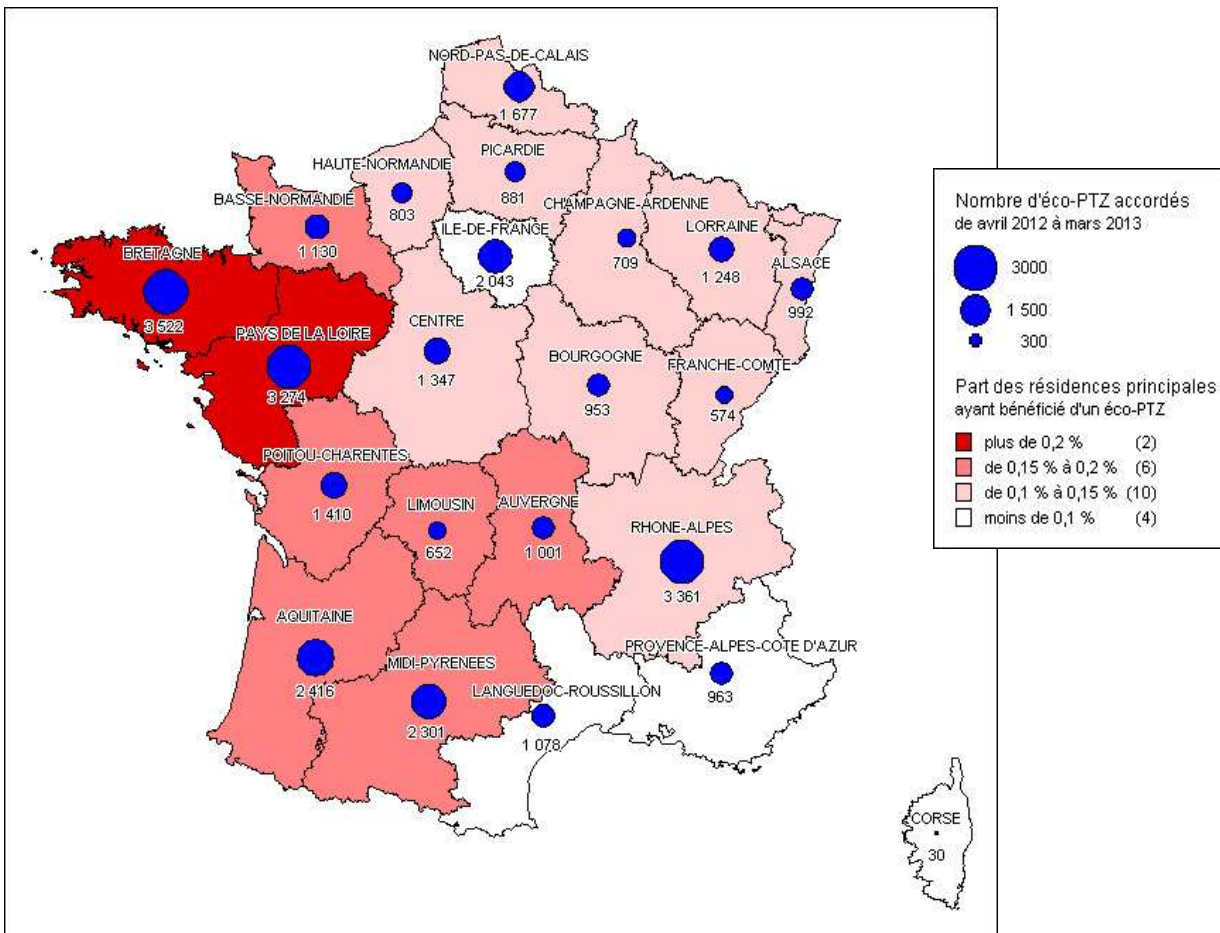
D'avril 2012 à mars 2013, une résidence principale sur 479 a bénéficié de cette aide dans la région, contre une sur 850 au plan national. Il s'agit du taux le plus important derrière la Bretagne (une résidence principale sur 412) et devant le Limousin (une sur 534). Plus généralement, les habitants de l'ouest et du sud-ouest font plus appel à cette mesure. L'intérêt est en revanche beaucoup moins marqué dans le sud-est (une résidence principale sur 2 325 en région PACA) et en région parisienne (une résidence principale sur 2 414).

Depuis la création de l'aide, plus d'une résidence principale sur 72 a profité de l'aide dans la région contre une sur 123 au plan national, soit la seconde position derrière la Bretagne (une résidence principale sur 67).

OBSERVATION
ET STATISTIQUES

Collection

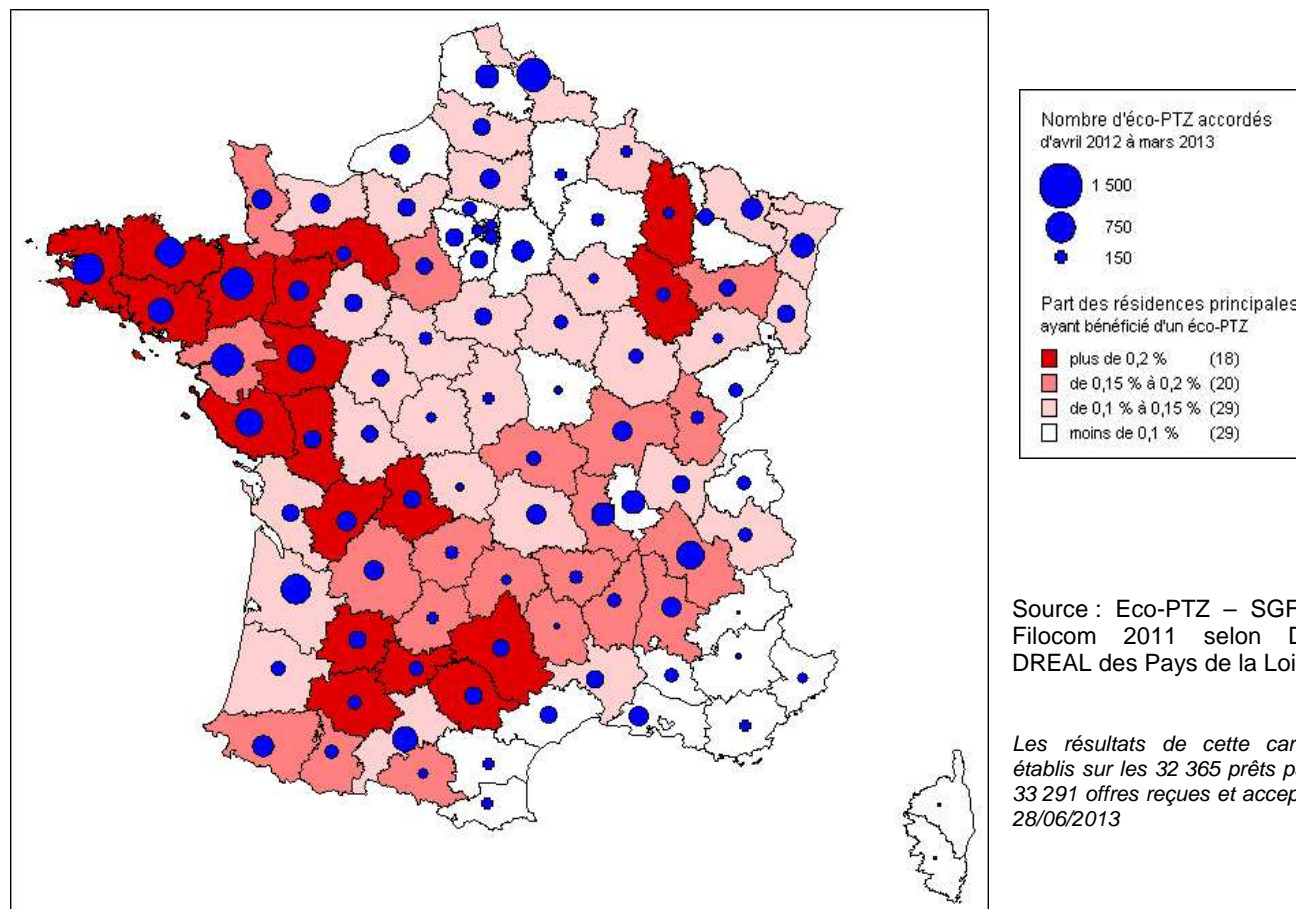
n°168



Source : Eco-PTZ – SGFGAS / Filocom 2011 selon DGI – DREAL des Pays de la Loire
Les résultats de cette carte sont établis sur 32 365 prêts parmi les 33 291 offres reçues et acceptées au 28/06/2013

La Vendée et la Mayenne se distinguent par une forte mobilisation du dispositif sur leur territoire

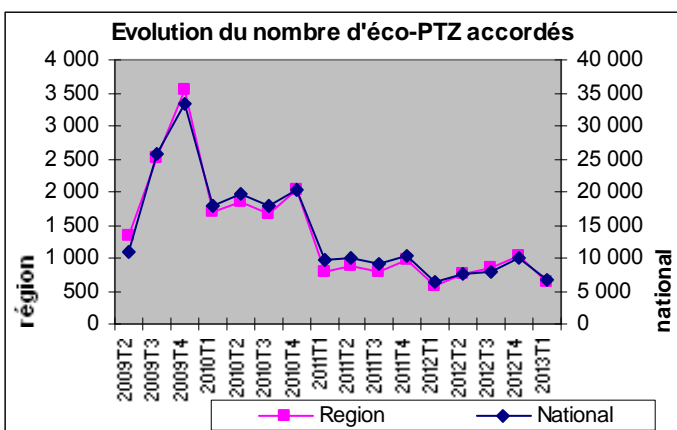
Au niveau départemental et en valeur absolue, la Loire Atlantique, avec 1 020 prêts accordés en un an, se situe en 2^{ème} position derrière le Nord (1 085 prêts) et devant l'Ille-et-Vilaine (1 012 prêts). Les départements de la Vendée et du Maine-et-Loire se positionnent en 8^{ème} et 9^{ème} place avec 749 et 731 prêts souscrits. La Mayenne et la Sarthe se situent également dans la première partie du classement (23^{ème} et 38^{ème} rang) avec respectivement 426 et 348 résidences principales aidées.



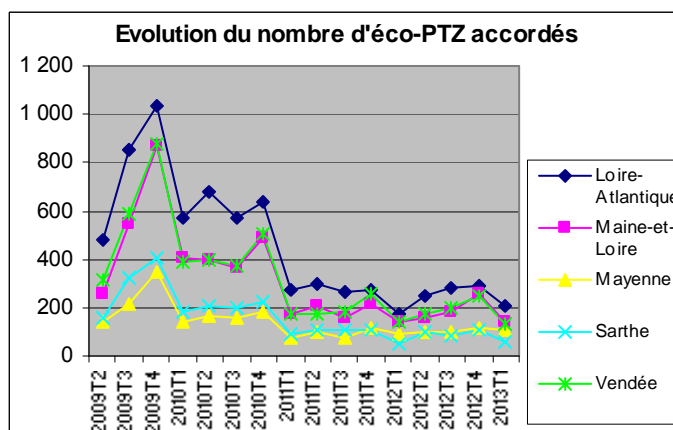
En valeur relative sur 12 mois, l'analyse est différente. Le département de la Mayenne se positionne en 1^{ère} position avec une résidence principale sur 310 ayant profité d'un éco-PTZ, juste devant les Côtes d'Armor (1 sur 320). La Vendée recule en 5^{ème} position (1 résidence principale sur 378). Le Maine et Loire est plus loin à la 13^{ème} position (1 sur 464). La Loire-Atlantique est 26^{ème} avec une résidence principale concernée sur 558 et la Sarthe en 45^{ème} position (une sur 704). Depuis la création de l'éco-PTZ en avril 2009, la Vendée est le département ayant le plus mobilisé ce dispositif (1 résidence principale sur 55). La Mayenne occupe la 4^{ème} position avec une résidence principale sur 59.

642 éco-PTZ accordés au 1^{er} trimestre 2013, en progression de 9 % par rapport au 1^{er} trimestre 2012 ; 3 274 éco-PTZ accordés sur 12 mois, en hausse de 2 % par rapport à la période 'avril 2011 – mars 2012'

L'éco-PTZ a été mis en place le 1^{er} avril 2009. Au 2^{ème} trimestre 2009 (premier trimestre d'application de l'éco PTZ), 11 000 prêts ont été accordés sur le territoire national dont 1 350 dans la région. Tout au long de l'année 2009, l'intérêt pour ce nouveau dispositif s'est confirmé. Au 4^{ème} trimestre 2009, on comptait 33 350 éco-PTZ, dont 3 550 dans la région. Une chute importante a ensuite été observée au 1^{er} trimestre 2010, avec deux fois moins d'éco-PTZ autorisés que le trimestre précédent. Tout au long de l'année 2010, le nombre d'éco-PTZ consentis est resté assez stable, compris selon le trimestre, entre 1 670 et 2 030 prêts dans la région et entre 17 700 et 20 400 prêts au plan national.



Source : Eco-PTZ - SGFGAS / DREAL des Pays de la Loire



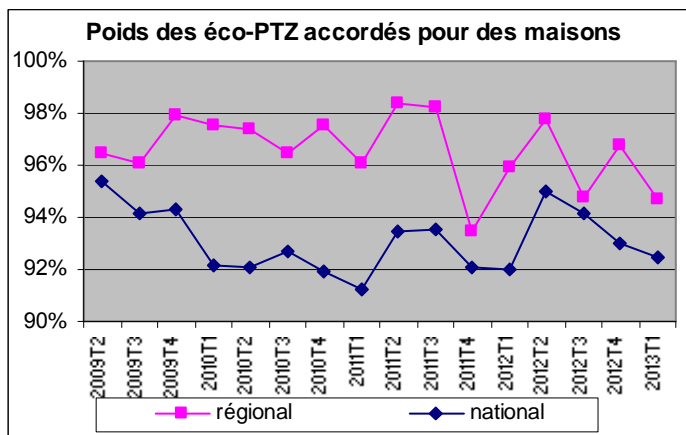
Source : Eco-PTZ - SGFGAS / DREAL des Pays de la Loire

Entre le 4^{ème} trimestre 2010 et le 1^{er} trimestre 2011, le nombre d'éco-PTZ a de nouveau fortement chuté en lien, notamment, avec le non cumul possible au 1^{er} janvier 2011 de l'éco-PTZ et du crédit d'impôt « développement durable ». En 2011, entre 780 et 960 éco-PTZ ont été enregistrés dans la région selon le trimestre, contre 9 000 à 10 300 au plan national.

Au 1^{er} trimestre 2012, malgré le rétablissement du cumul possible entre éco-PTZ et crédit d'impôt (pour les seuls foyers avec un revenu fiscal < à 30 000 €) et l'allongement possible de la durée de remboursement à 15 ans pour les travaux les plus onéreux, le nombre de prêts attribués a connu son plus bas niveau, tant au plan régional (590 prêts) que national (6 476 prêts). Au cours de l'année 2012 le nombre d'attributions a ensuite progressé jusqu'à 1 024 PTZ accordés au 4^{ème} trimestre 2012.

Au 1^{er} trimestre 2013, la région enregistre 624 éco-PTZ soit une augmentation de 8,8 % par rapport au niveau plancher du 1^{er} trimestre 2012 (+3,3 % au plan national). Sur 12 mois, ce sont 3 274 éco-PTZ qui ont été délivrés, un niveau qui a légèrement augmenté de 1,6 % en année glissante (contre -9,4 % au plan national).

Une aide mobilisée quasi-exclusivement pour les logements individuels



Source : Eco-PTZ - SGFGAS / DREAL des Pays de la Loire

L'ensemble des logements occupés comme résidence principale (individuels et collectifs) sont éligibles à l'éco-PTZ. L'application dans les immeubles collectifs en copropriété est cependant plus compliquée et la majorité des aides porte donc sur des logements individuels.

En Pays de la Loire, 96,1% des logements ayant bénéficié de l'éco-PTZ lors des 12 derniers mois sont des maisons, alors que la part des maisons dans le parc des résidences principales est de 73 %. Sur le seul 1^{er} trimestre 2013, 94,7 % des demandes concernent une maison.

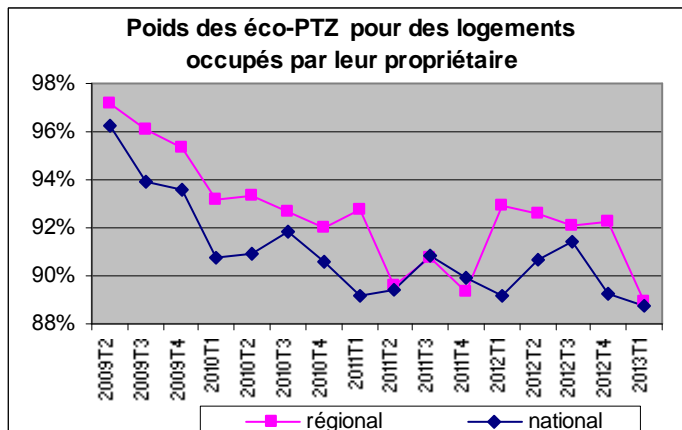
Au niveau national et sur un an, la part des maisons dans les logements aidés est plus faible de 2,5 points et s'établit à 93,6 %. Ces chiffres sont à comparer à la part des maisons dans les résidences principales existantes qui est de 55 %.

La majorité des aides est utilisée par des propriétaires occupants

Sur les 12 derniers mois, 91,7 % des éco-PTZ accordés en Pays de la Loire l'ont été pour un logement occupé par son propriétaire. Hors logement social, on compte 3 logements occupés par leur propriétaire pour 1 logement occupé par un locataire privé dans la région. Les propriétaires sont donc plus enclins à réaliser des travaux permettant d'alléger la facture énergétique lorsqu'ils sont eux-mêmes occupants du logement. Au 1^{er} trimestre 2013, ce taux est en repli et se situe à 88,9 %.

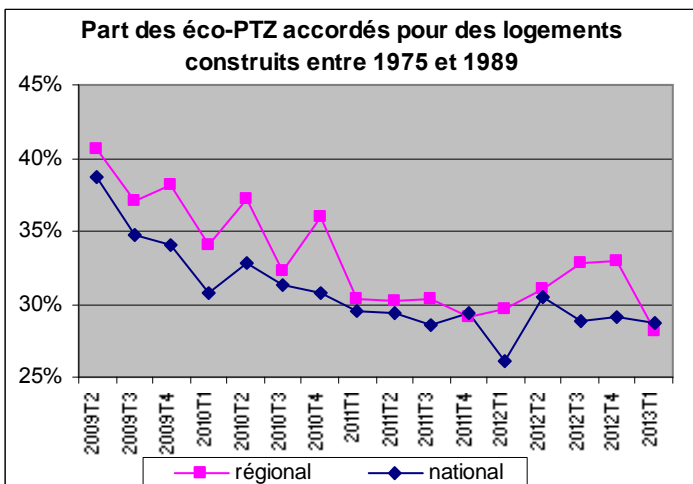
Au niveau national, la moyenne annuelle des aides mobilisées par des propriétaires occupants est inférieure d'environ 2 points à 90,0 %. Ce taux est également en repli début 2013 à 88,7 %.

On note par ailleurs que les éco-PTZ attribués pour des logements vacants sont peu nombreux : 0,9 % en Pays de la Loire contre 2,1 % France entière sur les 12 derniers mois.



Source : Eco-PTZ - SGFGAS / DREAL des Pays de la Loire

Les logements construits entre 1949 et 1989 demeurent sur-représentés



Source : Eco-PTZ - SGFGAS / DREAL des Pays de la Loire

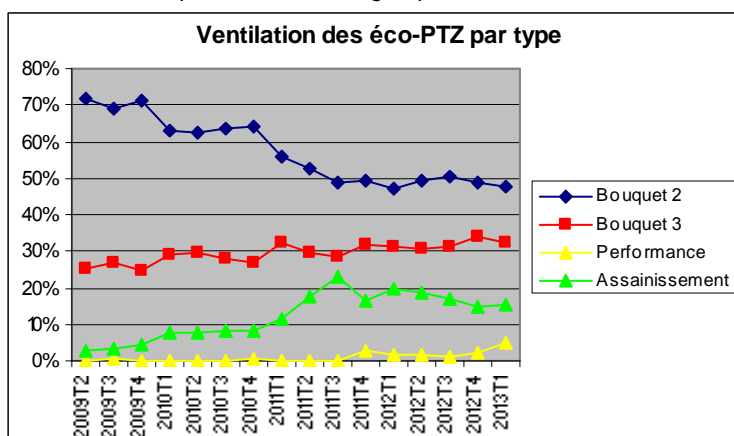
En Pays de la Loire, au cours des douze derniers mois, 35,1 % des aides ont permis la rénovation d'un logement construit avant 1949, 33,4 % d'un logement construit entre 1949 et 1974 et 31,6 % d'un logement construit entre 1974 et 1989 (seuls les logements construits avant 1990 sont éligibles).

La part des résidences principales hors parc HLM étant respectivement de 45,4 %, 27,4 % et 27,2 % dans la région, on constate donc une sous-représentation de 10 points des logements construits avant 1949 et à l'inverse une part plus forte de 6 points des logements construits entre 1949 et 1975. La part des logements construits de 1975 à 1989 est plus élevée de 4 points mais a chuté à 28,2 % ce trimestre, loin des 35 % de 2009 et 2010.

Le constat national sur les 12 derniers mois est proche. Les logements construits avant 1949 sont sous représentés de 10 points alors que ceux construits de 1949 à 1974 et de 1975 à 1989 sont sur-représentés de 5 points.

L'éco-PTZ finance principalement des bouquets de travaux, mais on note une poussée à 5 % des opérations de performance énergétique au 1^{er} trimestre 2013

L'éco-PTZ peut s'appliquer, soit à un bouquet de travaux sélectionnés dans une liste prédéfinie, soit à des travaux permettant d'atteindre une performance énergétique minimale, soit à des travaux d'assainissement non collectif.



Source : Eco-PTZ - SGFGAS / DREAL des Pays de la Loire

En pratique, les particuliers optent essentiellement pour les bouquets de travaux : 81,3 % des prêts accordés en Pays de la Loire lors des 12 derniers mois et 89,8 % au plan national. Cette part est en fort repli depuis la mise en place de l'aide. Si la part des bouquets avec 3 travaux ou plus est relativement stable autour de 30 %, la part des bouquets 2 travaux a fortement reculé dans la région de 72 % à 49 % entre le 2^{ème} trimestre 2009 et le 3^{ème} trimestre 2011. Depuis, ce taux est assez stable autour de 50 %.

Les travaux d'assainissement non collectif ont vu leur poids augmenter en 2011 et se stabiliser autour de 16 % depuis 2012 dans la région, soit un niveau plus élevé que les 9 à 10 % observés France entière.

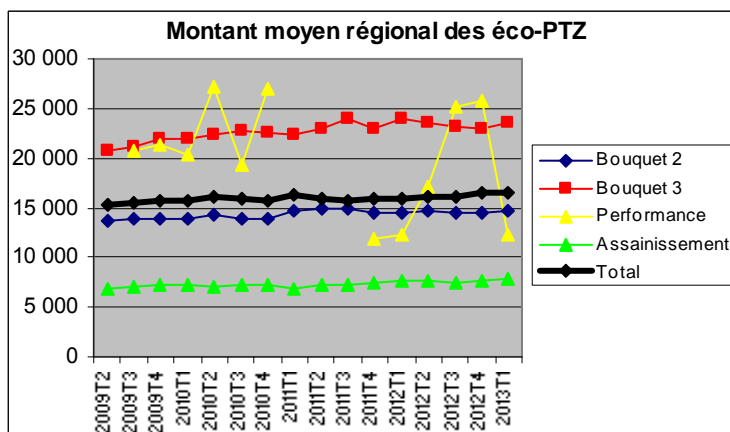
Les aides concernant une opération de performance énergétique progressent à 5 % contre 2 % en 2012.

Sur les douze derniers mois, l'action la plus financée dans les bouquets de travaux est le remplacement de fenêtres ou de portes que l'on retrouve dans 74 % des bouquets. En seconde place, on trouve les travaux d'isolation de toiture qui sont présents dans 65 % des bouquets en Pays de la Loire contre seulement 62 % au plan national. L'éco-PTZ finance, pour 41 % des bouquets, des travaux d'isolation des murs extérieurs, contre 37 % au niveau national. Dans 32 % des cas (37 % France entière), le bouquet comporte une installation ou un remplacement d'un chauffage et/ou d'une production d'eau chaude sanitaire classique et dans 38 % des cas l'installation d'un chauffage ou d'une production d'eau chaude sanitaire utilisant les énergies renouvelables contre 34 % France entière.

Un montant moyen des prêts émis sur 12 mois de 16 333 €, soit 4,8 % de moins que le niveau national

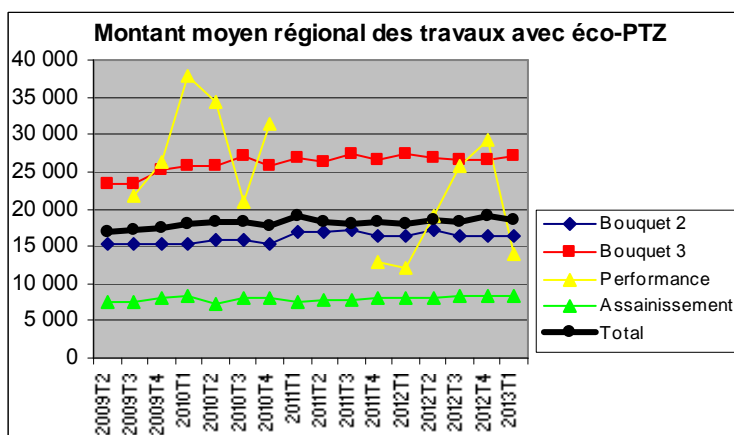
Le montant global des éco-prêts accordés dans la région est assez stable depuis la mise en place du dispositif et s'établit à 16 425 € au 1^{er} trimestre 2013. Sur douze mois, la moyenne est de 16 333 €, soit 4,8 % de moins que les 17 103 € observés au niveau national.

Des écarts importants sont observés selon les opérations réalisées, de 7 672 € pour un assainissement non collectif, à 23 239 € pour un bouquet avec 3 travaux, en passant par 14 579 € pour un bouquet avec 2 travaux. Ces écarts proviennent des plafonds réglementaires qui sont de 10 000 € pour un assainissement non collectif, 20 000 € pour un bouquet de 2 travaux et 30 000 € sinon. Des disparités existent également au niveau départemental. En Vendée, le montant moyen des éco-PTZ est inférieur de 12 % à la moyenne régionale, en lien avec le poids élevé (28 %) des travaux d'assainissement, mais aussi avec des aides plus faibles pour les bouquets.



Source : Eco-PTZ - SGFGAS / DREAL des Pays de la Loire

Un montant moyen des travaux sur 12 mois de 18 557 €, inférieur de 6,7 % au niveau France entière



Source : Eco-PTZ - SGFGAS / DREAL des Pays de la Loire

Le montant des travaux éligibles à l'éco-PTZ est assez stable depuis 2 ans et se situe à 18 500 € ce trimestre. La moyenne régionale s'établit à 18 557 € sur 12 mois, valeur inférieure de 6,7 % au niveau national. L'écart de montant entre national et régional provient en partie d'une structure de travaux différente ; les bouquets de travaux sont en effet moins présents dans la région.

Au niveau régional, l'éco-PTZ couvre 88 % du montant des travaux engagés ces 12 derniers mois. Cette couverture est plus élevée que pour les bouquets 2 travaux que pour les bouquets 3 travaux de 1 point (88 % et 87 %). La prise en charge de l'éco-PTZ est plus importante pour les travaux d'assainissement (93 %).

Au niveau national, la couverture moyenne est plus faible (86,2 %) et présente une différence marquée pour les travaux d'assainissement (81 % contre 93 %).

Données de cadrage

Avertissement :

Les données mises à disposition par le SGFGAS au niveau régional et départemental concernent les offres émises et acceptées au 28/06/2013.

Avant 2012, ces chiffres écartaient certains prêts correspondant à des croisements de critères statistiques jugés non significatifs ; ils écartent également les prêts enregistrés plus d'un trimestre après leur date de validité. Ainsi, les données utilisées dans cette publication, qui portent sur la France métropolitaine, sont amputées de certains éco-PTZ :

- pour le 1^{er} trimestre 2013 : l'analyse repose sur l'intégralité des 6 689 éco-PTZ enregistrés au 28/06/2013.
- pour les 12 derniers mois : l'analyse repose sur 32 365 éco-PTZ exploités pour 33 291 éco-PTZ émis entre avril 2012 et mars 2013, soit 97,2 % des prêts.
- depuis la création du PTZ : l'analyse porte sur 223 558 éco-PTZ exploités sur environ 230 000 éco-PTZ émis, soit environ 97 % des prêts.

Nombre d'éco-PTZ accordés par type de travaux

1^{er} trimestre 2013 :

1er trimestre 2013	Bouquet 2	Bouquet 3	Performance	Assainissement	Total
Loire-Atlantique	106	70	1	26	203
Maine-et-Loire	62	54	2	21	139
Mayenne	36	31	28	14	109
Sarthe	36	13	0	9	58
Vendée	66	39	1	27	133
Région	306	207	32	97	642
National	3 682	2 362	87	558	6 689

12 derniers mois :

avril 2012 / mars 2013	bouquet 2	bouquet 3	performance	assainissement	total
Loire-Atlantique	510	341	26	143	1 020
Maine-et-Loire	379	259	2	91	731
Mayenne	182	159	39	46	426
Sarthe	185	117	1	45	348
Vendée	352	177	10	210	749
Region	1 608	1 053	78	535	3 274
National	18 521	10 538	237	3 069	32 365

Nombre d'éco-PTZ accordés par type de construction

1^{er} trimestre 2013 :

1er trimestre 2013	Maison	Appartement	Total
Loire-Atlantique	97,5%	2,5%	203
Maine-et-Loire	97,1%	2,9%	139
Mayenne	79,8%	20,2%	109
Sarthe	98,3%	1,7%	58
Vendée	98,5%	1,5%	133
Région	94,7%	5,3%	642
National	92,5%	7,5%	6 689

12 derniers mois :

avril 2012 / mars 2013	Maison	Appartement	Total
Loire-Atlantique	93,7%	6,3%	1 020
Maine-et-Loire	97,4%	2,6%	731
Mayenne	92,3%	7,7%	426
Sarthe	97,1%	2,9%	348
Vendée	99,7%	0,3%	749
Region	96,1%	3,9%	3 274
National	93,6%	6,4%	32 365

Nombre d'éco-PTZ accordés selon le mode d'occupation

1^{er} trimestre 2013 :

1er trimestre 2013	Propriétaires	Locataires	Vacants	Total
Loire-Atlantique	94,6%	3,9%	1,5%	203
Maine-et-Loire	86,3%	12,2%	1,4%	139
Mayenne	78,0%	16,5%	5,5%	109
Sarthe	86,2%	12,1%	1,7%	58
Vendée	93,2%	4,5%	2,3%	133
Région	88,9%	8,7%	2,3%	642
National	88,7%	8,3%	2,9%	6 689

12 derniers mois :

avril 2012 / mars 2013	Propriétaires	Locataires	Vacants	Total
Loire-Atlantique	93,4%	5,6%	1,0%	1 020
Maine-et-Loire	91,9%	7,7%	0,4%	731
Mayenne	87,8%	10,6%	1,6%	426
Sarthe	89,1%	10,1%	0,9%	348
Vendée	92,4%	6,9%	0,7%	749
Region	91,7%	7,5%	0,9%	3 274
National	90,0%	7,9%	2,1%	32 365

Nombre d'éco-PTZ accordés selon la date de construction du logement

1^{er} trimestre 2013 :

1er trimestre 2013	avant 1949	1949-1974	1975-1989	Total
Loire-Atlantique	35,0%	33,5%	31,5%	203
Maine-et-Loire	42,4%	31,7%	25,9%	139
Mayenne	32,1%	49,5%	18,3%	109
Sarthe	46,6%	29,3%	24,1%	58
Vendée	34,6%	30,1%	35,3%	133
Région	37,1%	34,7%	28,2%	642
National	36,0%	35,2%	28,7%	6 688

12 derniers mois :

avril 2012 / mars 2013	avant 1949	1949-1974	1975-1989	Total
Loire-Atlantique	29,8%	36,8%	33,4%	1 020
Maine-et-Loire	40,5%	31,5%	28,0%	731
Mayenne	36,2%	39,0%	24,9%	426
Sarthe	44,8%	31,3%	23,9%	348
Vendée	31,8%	28,4%	39,8%	749
Region	35,1%	33,4%	31,6%	3 274
National	35,6%	35,1%	29,3%	32 365

Nombre d'éco-PTZ selon la fréquence des travaux dans les bouquets

1^{er} trimestre 2013 :

1er trimestre 2013	Isolation toiture	Isolation mur	Isolation vitres et portes	Chauffage ou ECS	Chauffage ENR	ECS source ENR	Total
Loire-Atlantique	62,5%	42,6%	75,6%	30,1%	30,1%	5,1%	433
Maine-et-Loire	62,1%	46,6%	79,3%	27,6%	37,9%	4,3%	299
Mayenne	71,6%	47,8%	74,6%	29,9%	35,8%	13,4%	183
Sarthe	57,1%	28,6%	75,5%	53,1%	22,4%	4,1%	118
Vendée	73,3%	34,3%	74,3%	26,7%	35,2%	1,9%	258
Région	65,3%	41,1%	76,0%	31,0%	32,9%	5,3%	1 291
National	65,3%	40,7%	74,5%	35,6%	25,2%	7,0%	15 008

12 derniers mois :

avril 2012 / mars 2013	Isolation toiture	Isolation mur	Isolation vitres et portes	Chauffage ou ECS	Chauffage ENR	ECS source ENR	Total
Loire-Atlantique	65,6%	45,7%	74,3%	30,4%	26,7%	6,5%	2 120
Maine-et-Loire	63,8%	42,5%	72,9%	30,7%	33,4%	7,5%	1 600
Mayenne	68,6%	43,1%	74,8%	33,1%	33,4%	7,9%	890
Sarthe	54,0%	40,4%	77,8%	41,7%	32,8%	4,3%	758
Vendée	71,6%	29,3%	71,5%	28,9%	36,7%	4,9%	1 285
Region	65,4%	40,7%	73,8%	31,8%	31,8%	6,4%	6 653
National	61,8%	36,7%	74,9%	37,0%	26,4%	7,2%	70 871

Montant moyen des éco-PTZ accordés

1^{er} trimestre 2013 :

1er trimestre 2013	Bouquet 2	Bouquet 3	Performance	Assainissement	Total
Loire-Atlantique	14 508 €	23 751 €	22 499 €	8 443 €	16 958 €
Maine-et-Loire	15 139 €	24 186 €	15 746 €	8 135 €	17 604 €
Mayenne	14 592 €	21 756 €	11 151 €	7 705 €	14 861 €
Sarthe	15 154 €	28 450 €	-	8 182 €	17 052 €
Vendée	14 472 €	22 162 €	30 000 €	7 306 €	15 389 €
Région	14 714 €	23 561 €	12 382 €	7 929 €	16 425 €
National	14 700 €	24 334 €	17 911 €	7 373 €	17 532 €

12 derniers mois :

avril 2012 / mars 2013	Bouquet 2	Bouquet 3	Performance	Assainissement	Total
Loire-Atlantique	14 546 €	22 637 €	26 599 €	7 999 €	16 640 €
Maine-et-Loire	14 997 €	23 376 €	15 746 €	7 958 €	17 092 €
Mayenne	14 878 €	23 266 €	11 395 €	7 369 €	16 879 €
Sarthe	14 778 €	24 882 €	30 000 €	7 821 €	17 319 €
Vendée	13 919 €	23 089 €	25 610 €	7 360 €	14 403 €
Region	14 579 €	23 239 €	18 635 €	7 672 €	16 333 €
National	14 746 €	24 282 €	20 564 €	7 029 €	17 162 €

Montant moyen des travaux associés aux éco-PTZ

1^{er} trimestre 2013 :

1er trimestre 2013	Bouquet 2	Bouquet 3	Performance	Assainissement	Total
Loire-Atlantique	16 789 €	26 756 €	22 499 €	8 949 €	19 250 €
Maine-et-Loire	16 883 €	28 471 €	20 120 €	8 460 €	20 159 €
Mayenne	15 839 €	25 070 €	12 785 €	7 823 €	16 650 €
Sarthe	16 139 €	31 058 €	-	8 762 €	18 338 €
Vendée	15 932 €	25 594 €	30 000 €	7 744 €	17 209 €
Région	16 435 €	27 002 €	14 085 €	8 328 €	18 500 €
National	16 680 €	28 956 €	22 815 €	8 767 €	20 435 €

12 derniers mois :

avril 2012 / mars 2013	Bouquet 2	Bouquet 3	Performance	Assainissement	Total
Loire-Atlantique	16 888 €	26 132 €	29 210 €	8 526 €	19 120 €
Maine-et-Loire	17 089 €	26 862 €	20 120 €	8 478 €	19 488 €
Mayenne	16 604 €	26 277 €	13 027 €	7 779 €	18 934 €
Sarthe	16 431 €	28 669 €	31 263 €	8 573 €	19 572 €
Vendée	15 448 €	26 792 €	28 484 €	7 940 €	16 198 €
Region	16 535 €	26 726 €	20 819 €	8 227 €	18 557 €
National	16 737 €	28 578 €	25 679 €	8 722 €	19 898 €

Tout savoir sur l'éco PTZ (ou Avance remboursable sans intérêt)

Origine de l'éco-PTZ

Le prêt écologique à taux zéro, appelé 'éco-PTZ' et 'avance remboursable sans intérêt' depuis 2012, est une mesure phare du « Grenelle de l'environnement ». Il part du constat que le secteur du bâtiment est l'un des plus gros consommateurs d'énergie du territoire : environ la moitié de l'énergie consommée pour un quart des émissions à effet de serre. Ce dispositif a été inscrit dans la loi de finance 2009 et s'applique depuis le 1^{er} avril 2009. Il présente un triple avantage : réduire les émissions de CO₂, alléger la facture énergétique des ménages et créer des emplois.

Comment fonctionne l'éco PTZ ?

L'éco-PTZ est destiné à financer des travaux liés aux économies d'énergie ainsi que les éventuels frais induits. Le taux du prêt est de 0% et l'emprunteur ne supporte donc aucun intérêt, ni frais de dossier. Les travaux doivent être réalisés par des professionnels. Un seul éco-PTZ peut être accordé par logement, ceci même en cas de changement de propriétaire et quel que soit le montant de l'éco-PTZ. Les établissements bancaires octroient l'éco-PTZ dans des conditions classiques, c'est-à-dire en examinant le niveau d'endettement et la capacité de remboursement du demandeur. Ils peuvent éventuellement exiger la souscription d'une assurance invalidité-décès ou demander une garantie. Les travaux doivent être réalisés dans les 2 ans suivant l'octroi du prêt.

Quels logements sont éligibles ?

Le dispositif concerne les logements construits avant le 1^{er} janvier 1990, étant utilisés en tant que résidence principale (les résidences secondaires sont exclues). Il peut s'agir d'un logement individuel ou collectif. Pour l'option « performance énergétique globale », le logement doit être construit entre le 1^{er} janvier 1948 et le 1^{er} janvier 1990.

Qui peut bénéficier du prêt ?

L'éco-PTZ peut être sollicité par l'ensemble des propriétaires, qu'ils soient occupants ou bailleurs. Il n'existe pas de conditions de ressources. Par ailleurs, l'éco-PTZ peut être cumulé avec d'autres aides (aides ANAH ...). Le cumul avec le crédit d'impôt était possible jusqu'en 2010 pour les foyers ayant un revenu fiscal inférieur à 45 000 € ; il a été supprimé en 2011 et est à nouveau possible en 2012 pour les foyers ayant un revenu fiscal inférieur à 30 000 € sur les revenus de l'année 2010.

Quels travaux ?

Différents types de travaux sont concernés par l'éco-PTZ :

- la réalisation d'un bouquet de travaux
- l'amélioration de la performance énergétique globale du logement. Les travaux sont définis dans le cadre d'une étude thermique et reposent sur des objectifs de consommation à atteindre (passer d'une consommation > à 180 kWhEP/m²/an à moins de 150 kWhEP/m²/an, ou passer d'une consommation < à 180 kWhEP/m²/an à moins de 80 kWhEP/m²/an ; ces seuils sont modulés par région et en fonction de l'altitude d'implantation du logement)
- Les travaux d'assainissement non collectif ne consommant pas d'énergie

L'éco PTZ peut ainsi être utilisé pour financer :

- la fourniture et la pose de nouveaux ouvrages (sous réserve de caractéristiques techniques précises)
- les travaux induits indissociables (reprise d'électricité, installation de système de ventilation, reprise de peinture ...)
- les frais de maîtrise d'œuvre (architecte, bureau d'étude thermique ...)
- les frais éventuels d'assurance

Qu'est ce qu'un bouquet de travaux ?

Un « bouquet de travaux » est un ensemble de travaux cohérents dont la réalisation simultanée améliore sensiblement l'efficacité énergétique du logement. Ces travaux doivent concerner au moins deux catégories parmi les travaux suivants :

- isolation performante de la toiture
- isolation performante des murs donnant sur l'extérieur
- isolation performante des fenêtres et portes donnant sur l'extérieur
- installation ou remplacement d'un chauffage ou d'une production d'eau chaude sanitaire
- installation d'un chauffage utilisant les énergies renouvelables
- installation d'une production d'eau chaude sanitaire utilisant les énergies renouvelables

Quelles banques ?

Seules les banques ayant signé une convention avec l'état peuvent diffuser l'éco-PTZ : BNP Paribas, Crédit Agricole, Société Générale, Caisse d'Epargne, Banque Populaire, Crédit Mutuel, Banque Postale, Crédit Foncier, Crédit Immobilier de France, Solféa, Domofinance, LCL, Banque Chalus, Crédit du Nord, Kutxa Banque, CIC.

Quel montant ?

Le montant de l'éco-PTZ correspond aux factures des travaux dans une limite de 30 000 €. Pour un bouquet de travaux composé de deux travaux, ce montant maximum est réduit à 20 000 €. Pour les travaux concernant l'installation d'assainissement non collectif ne consommant pas d'énergie, le seuil maximal est de 10 000 €

Quelle durée ?

La durée standard de remboursement de l'éco-PTZ est de 10 ans. Depuis le 1^{er} janvier 2012, cette durée peut être portée à 15 ans pour les travaux relatifs à des bouquets de 3 travaux ou pour les améliorations de performance énergétique globales. Il est néanmoins possible de moduler ce prêt sur une période s'échelonnant de 3 à 15 ans.

Pour en savoir plus :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/L-eco-pret-a-taux-zero-en-13.html>

Rédaction et mise en forme :

Philippe PIROT

philippe.pirot@developpement-durable.gouv.fr

L'éco-PTZ

Service connaissance des territoires et évaluation
Division de l'observation des études et des statistiques

5 rue Françoise Giroud
CS 16326
44263 NANTES Cedex 2
Tél. 02 72 74 73 00

Directeur
de la publication :
Hubert FERRY-WILCZEK

ISSN : 2109 - 0025

© DREAL 2013